



# 4 PREMIÈRES MESURES POUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Relèvement de la vitesse à 50 km/h, aménagements sur la "Côte 415", stationnement gratuit le samedi après-midi et gratuité d'une heure sur les places bleues. Ces premières mesures du mandat municipal, mises en place au 1er juin ou au 1er juillet, ont pour ambition d'être plus lisibles pour les usagers et de permettre une circulation plus fluide.

*Publié le 05 mai 2026*

## RETROUVER UNE CIRCULATION FLUIDIFIÉE EN CENTRE-VILLE

L'idée est de repenser les limitations de vitesse de façon globale et cohérente à l'échelle de la ville, tout en tenant compte des spécificités de chaque quartier (usages, flux) et des enjeux de sécurité. Il s'agit aussi de rendre ces limitations compréhensibles et efficaces. Le relèvement de la vitesse sur les grands axes et l'aménagement de carrefours sur la Côte 415 sont les premières mesures.

### 1. Le relèvement de la vitesse à 50 km/h

A compter du **1<sup>er</sup> juillet 2026**, la vitesse de circulation maximum autorisée, (jusqu'à présent uniformisée à 30 km/h) va évoluer sur 6 grands axes de circulation périphériques (boulevards et avenues) et sera fixée à 50 km/h.

## Les axes concernés :

- > Avenue Charles de Gaulle (du giratoire des Hauts du Crès à l'intersection avec la rue André Balitrand).
- > Boulevard Cardinal Marty, (du giratoire des Hauts du Cres au giratoire de Gandalous
- > Boulevard Albert Jonquet (entre les boulevards Cardinal Marty et du Lévézou)
- > Boulevard Bad Salzuflen, (du giratoire Louis-Laurens au giratoire de Calès)
- > Avenue de l'Europe (depuis la RD 41 route de Peyre jusqu'au pont Robert-Roussel)
- > « Côte 415 » : depuis l'intersection avec Charles de Gaulle (feux du haut du Crès) et le giratoire Louis Laurent (lycée Jean Vigo) : boulevards du Lévézou, Soulobres, de Brocuéjous, Jean-Tarral et Mendès-France.



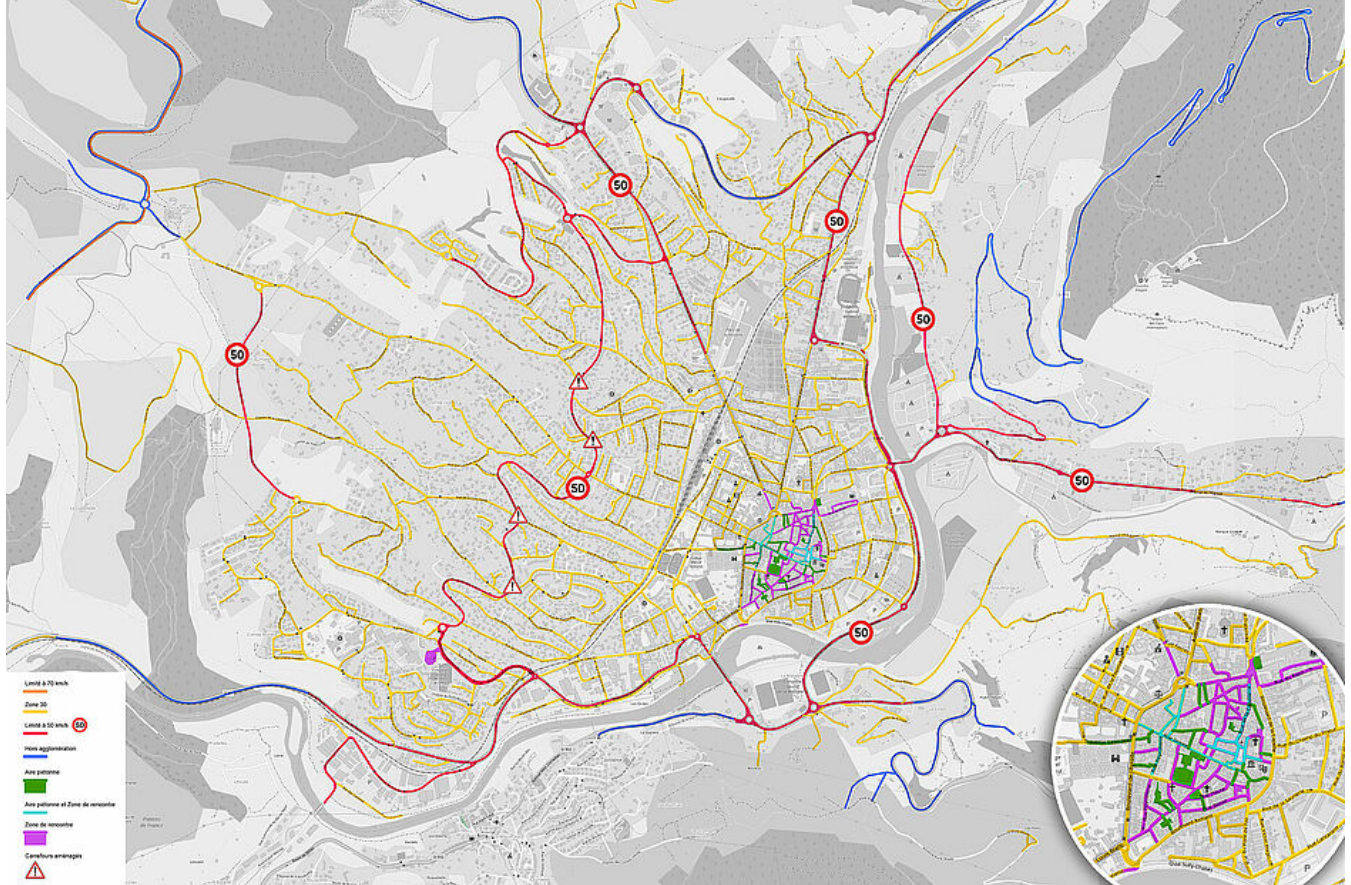
Les axes de circulation dont la vitesse passe à 50 km/ retrouvent leurs sens prioritaires et les panneaux 30 seront remplacés par des panneaux 50.

Les voies secondaires débouchant sur ces axes sont limitées à 30 km/h. La limitation est signalisée par un panneau ou une ellipse au sol.

## 4 carrefours aménagés Côte 415

Sur cet axe de la Côte 415, 4 carrefours vont faire l'objet d'aménagements à partir de l'automne 2026 pour améliorer la sécurité et la visibilité :

1. boulevard de Soulobres – rue du Printemps (mini-giratoire, réfection de chaussée avec îlot central)
2. boulevard de Soulobres – rue de Viastels (priorité à droite, bordures de protection du stationnement)
3. boulevards Brocuéjous/ Jean Tarral – rue de la Croix Vieille (2 plateaux ralentisseurs)
4. boulevard Jean Tarral – Avenue John F Kennedy – rue Jules Massenet (2 plateaux ralentisseurs)



"C'était un engagement de la campagne, à la fois de revenir à la systématisation du 30 km/h en établissant un principe de 3 couronnes de la périphérie vers le centre-ville ; ainsi que de travailler à faciliter le stationnement en centre-ville"

*Christophe Saint-Pierre, maire*

## 2. Circulation ouverte sur l'axe Halles - Boulevard de la Capelle

Pour favoriser la fluidité de la circulation sur l'axe halles - boulevard de la Capelle, les règles changent à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026.

- Les rues Pasteur, Clausel de Coussergues et la place Foch forment une aire piétonne du 1er juin au 15 septembre de 11h00 à 15h00 et de 18h00 à 24h00.
- Elles sont sont ouvertes à la circulation entre le 1er juin et le 15 septembre de 24h à 11h et de 15h à 18h. La circulation est aussi ouverte du 16 septembre au 31 mai.

L'**aire piétonne** est un espace consacré aux piétons où le vélo et la trottinette sont tolérés à la vitesse du pas et fermé à la circulation. Pour rappel cette zone était jusque-là piétonne du 1er juin au 15 septembre, de 10h30 à 23h avec interdiction de circuler sauf aux livraisons de 5h à 10h30 et sauf les jours de marchés.

En dehors de cette période et de ces horaires, les règles de la **zone de rencontre** s'appliquent (zone de partage de la voie où le piéton a priorité sur le vélo et ce dernier sur le véhicule à moteur avec vitesse limitée à 20 km/h).

## Des aménagements rue Clausel de Coussergues

Dans cette rue reliant la place Foch aux halles, les ganivelles protégeant la végétation sont détériorées. L'espace dédié à la circulation des véhicules notamment ceux du marché va être élargi de 60 cm. Une nouvelle bordure entourant les arbres va être posée.

**Les travaux seront réalisés du 1er au 19 juin 2026, en dehors des horaires d'ouverture à la circulation et des jours de marché.**

# FACILITER LE STATIONNEMENT ET UN MEILLEUR ACCÈS AUX COMMERCES DU CENTRE-VILLE

## 3. 1h de stationnement gratuit pour les places bleues

A partir du **1<sup>er</sup> juillet 2026**, la durée maximum de stationnement sur les places bleues passe de 30 minutes à 1h. La mesure concerne les 283 places bleues que compte la ville (essentiellement sur le tour de ville formant le poisson et aux abords du Mandarous).

## 4. Le stationnement gratuit le samedi après-midi

A compter du **1<sup>er</sup> juillet 2026**, le stationnement devient gratuit le samedi après-midi à Millau. **1297 places payantes de surface** (zones rouge et verte) sont concernées (sauf les parking souterrains Emma Calvé et Capelle et les parkings fermés Sernam et Condamines).

Avec 1905 places de surface gratuites en permanence, Millau comptabilisera **3200 places de stationnement gratuit le samedi après-midi.**

## UN RÉFLEXION SUR LE BOULEVARD DE BONALD



Sur l'avenue de Bonald, dont l'enrobé doit être totalement refait, une réflexion s'engage pour travailler à une proposition plus large, après la période touristique, qui puisse concilier le double sens de circulation, la zone apaisée, faire en sorte que la vitesse soit respectée, garder l'exprit piéton du boulevard ainsi que son esprit paysager.



VILLE DE  
MILLAU



Villes et Villages Fleuris  
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

### VILLE DE MILLAU

17 avenue de la République

12100 Millau

05 65 59 50 00

Ouvert du lundi au vendredi de

8h à 12h et de 13h30 à 17h30